

## Budget supplémentaire "eau" au titre de l'exercice 2021

### Délibération 2021-050

#### Exposé

Le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2020 a approuvé le budget primitif (BP) « eau » de la régie « Eau de Paris » pour l'exercice 2021. Ce BP recensait les prévisions de dépenses et recettes sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020. Dans ce cadre, il a été construit avec une prévision d'emprunt de 51,5M€ afin d'équilibrer la section d'investissement.

Le budget supplémentaire (BS) qui est proposé au vote a pour objet, d'une part, d'intégrer le résultat constaté au compte administratif 2021 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 mai 2021 (12,9M€), et, d'autre part, d'ajuster les prévisions de crédits, en dépenses et en recettes.

La prolongation de la crise sanitaire continue à impacter fortement les ventes d'eau potable aux abonnés parisiens, et dans une moindre mesure l'activité des agents d'Eau de Paris ainsi que les chantiers en cours. Le niveau véritable des ventes d'eau potable, qui représentent plus de 80% des recettes d'Eau de Paris (hors redevances collectées), reste très incertain pour l'exercice 2021. En fonction des évolutions observées, il n'est pas exclu qu'une décision modificative d'ajustement des crédits soit proposée lors d'une séance ultérieure du conseil d'administration.

En synthèse, les principales évolutions du présent budget supplémentaire se décomposent comme suit :

(En M€)	BP 2021	BS 2021		BP 2021
E X P L O I T A T I O N	299,6	<b>DEPENSES: 304,4</b>		<b>RECETTES 307,1</b>
	67,5	Charges d'exploitation (hors redevances eau): 69,4		
	101,3	Taxes et redevances collectées : 101,3		Ventes d'eau aux usagers parisiens : 148,1
	77,4	Charges de Personnel : 77,4		Taxes et redevances reversées : 101,3
	7,7	Charges financières, exceptionnelles, provisions: 10,6		Autres ventes d'eau , services , travaux, subventions, produits divers : 45,2
	45,7	Dotations aux amortissements : 45,7		Autres ventes d'eau , services , travaux, subventions, produits divers : 45,2
<b>Résultat d'exploitation prévisionnel (1)</b>	10,9	2,7		Production immobilisée : 12,5
I N V E S T I S S E M E N T	125,9	<b>DEPENSES: 125,8</b>		<b>RECETTES 129,8</b>
	9,7	Annuité de la dette+ amortis sub : 9,6		Autofinancement: 48,4
	103,6	Investissements : 103,7		Aides Agences de l'Eau, subventions, Tiers: 13,8
	12,6	Production immobilisée: 12,5		Dotation réserve et excédent : 27,6
				Emprunt d'équilibre : 40
				51,5 <sup>(2)</sup>

(1) Dans les maquettes budgétaires, le résultat d'exploitation prévisionnel est inscrit sous la forme d'un transfert d'ordre, dépenses et recettes totales d'exploitation apparaissent ainsi équilibrées.

(2) au BP; il s'agit d'un emprunt dit d'équilibre dans l'attente de l'affectation du résultat année n-1

## **DEPENSES D'EXPLOITATION :**

**Les dépenses d'exploitation passent de 299,6M€ à 304,4M€, soit une hausse globale de 4,8M€, résultat des variations suivantes :**

### **Chapitre 011 - charges à caractère général : +1,9M€**

Les crédits inscrits au chapitre 011 passent de 67,5M€ à 69,4M€, soit une augmentation de 1,9M€. Les principaux postes de charges qui évoluent sont les suivants :

- Travaux d'entretien + 1,4M€ en raison d'une importante opération, à caractère ponctuel, de curage des canaux de l'usine de Joinville et d'évacuation des boues accumulées,
- Achats de réactifs chimiques + 0,3 M€, liés à un renchérissement des prix d'achats, fortement soumis à la variation des cours mondiaux,
- Frais de formation professionnelle +0,1 M€ en raison des reports de formation différées de l'exercice 2020,
- +0,1M€ de prestations d'assistance et d'accompagnement liées travail en cours sur la gestion de la donnée.

### **Chapitre 67 – charges exceptionnelles : +1,4M€**

Ce chapitre passe de 3,5M€ à 4,9M€, soit une hausse de 1,4M€. Il est en effet constaté une inscription de 1,4M€ relative à l'accord sur l'évaluation du risque liée à l'exposition aux risques amiante et hydrocarbures polycycliques, conclu en avril 2021 avec les institutions représentatives du personnel. Le budget alloué en 2021 couvre les indemnités des anciens salariés et personnels en exercice, pour les années d'exposition potentielle à ces risques.

### **Chapitre 68 – dotation aux provisions : +1,2M€**

Ce chapitre passe de 3M€ à 4,2M€, soit une hausse de 1,2M€. Les travaux à caractère non récurrent de gros entretien des installations d'Eau de Paris ainsi que les charges liées à l'acquisition de charbon actif en grain dont la durée d'utilisation dépasse un an, font l'objet d'un système de provisionnement en dépenses et en recettes. L'augmentation proposée est calculée en fonction du niveau de provision nécessaire pour faire face aux besoins des prochaines années, compte-tenu du niveau des reprises de provisions constatées en recettes d'exploitation sur 2021.

### **Chapitre 043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation : +0,2M€**

L'instruction M49 prévoit qu'en fin d'exercice, les comptes de charges ne peuvent présenter un solde créditeur, ni les comptes de produits, un solde débiteur. Le cas échéant, les comptes concernés doivent faire l'objet de l'émission d'un mandat ou d'un titre du montant nécessaire pour porter le solde du compte à 0. L'écriture est équilibrée par un produit ou une charge exceptionnelle. L'ensemble de ces écritures sont tracées au sein du chapitre 043. Les crédits inscrits (0,2M€) sont la conséquence de charges à payer 2020 qui risquent de ne pas faire l'objet d'un mandat en 2021 et dont l'opération d'extourne génère un solde créditeur sur le compte de charges concerné. Une somme équivalente est prévue en recette d'exploitation. L'opération est donc neutre sur le résultat de l'exercice.

## **RECETTES D'EXPLOITATION :**

Le montant total des recettes d'exploitation prévu au budget primitif 2020 s'élève à 310,5M€. Il est ramené à **307,1M€, au présent budget supplémentaire, soit une baisse d'environ 3,4M€**. Les postes de recettes enregistrant une évolution significative sont :

#### **Chapitre 70 - vente de produits et prestations de service : - 6,0 M€**

- Vente d'eau aux abonnés parisiens : - 5,9M€

Le BP 2021 a été adopté au cours du dernier trimestre de l'année 2020 sur la base d'une consommation de 153,1 Mm<sup>3</sup>. Il est proposé, pour 2021, de revoir à la baisse les prévisions de consommations d'eau facturables et de ramener les volumes estimés pour 2021 à 147,2 Mm<sup>3</sup>, soit - 5,9 Mm<sup>3</sup> par rapport aux prévisions retenues lors de l'élaboration du budget primitif.

Cette évaluation prudente s'appuie sur une hypothèse de prolongement des tendances enregistrées sur les consommations depuis le début de l'année jusqu'à la rentrée scolaire, soit - 13% par rapport à la prévision de consommation hors-Covid (165 Mm<sup>3</sup>) et une reprise partielle sur le dernier quadrimestre 2021 (-6,5 %.par rapport à la prévision). En conséquence, le chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau aux abonnés parisiens est revu à la baisse de 5,9M€ ;

- Par ailleurs, les prévisions de recettes de ventes de travaux sont diminuées de 0,1 M€ en fonction du portefeuille de demandes exprimées.

#### **Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : +0,2M€**

Dans le cadre de la participation du laboratoire d'Eau de Paris au dispositif OBEPINE d'analyse des eaux usées comme outil de surveillance épidémiologique, une partie des dépenses afférentes sont compensées par des recettes de subvention à hauteur de 0,2M€, qui viennent s'ajouter aux inscriptions initiales sur ce poste. Le total du poste passe ainsi à 0,3M€.

#### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : +0,4M€**

Ce chapitre passe de 3,1M€ à 3,5M€, soit une hausse de 0,4M€ correspondant à la révision des charges refacturées du budget eau vers le budget des activités annexes concurrentielles.

#### **Chapitre 78 – Reprise de provisions : +1,87M€**

Le chapitre reprises sur amortissements, dépréciations et provisions passe de 5M€ à 6,87M€, soit une hausse de 1,87M€. Il s'agit d'une écriture liée aux travaux du curage de la darse de l'usine de Joinville t qui fait également l'objet de deux autres écritures mentionnées en dépenses d'exploitation, sous la forme de dépenses de travaux et de la passation d'une provision.

#### **Chapitre 042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections : -0,17M€**

Ce chapitre comprend la production immobilisée, qui correspond à la valeur des prestations de la régie entrant dans le coût des immobilisations, la valorisation des travaux pour compte de tiers, ainsi que l'amortissement des subventions servant à financer les investissements. En raison de la baisse du volume des travaux prévus pour le compte de tiers sur les installations d'Eau de Paris, une diminution de 0,17 M€ des crédits est inscrite, le solde passant ainsi de 14,09M€ à 13,92M€.

#### **Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation : +0,2M€**

Ecriture « miroir » du mouvement inscrit en dépenses d'exploitation, il est inscrit 0,2M€ en opération d'ordre, conséquence de charges à payer 2020 qui ne feront pas l'objet d'un mandat en 2020

## **RESULTAT D'EXPLOITATION**

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2021 ressort à 2,7M€, soit une baisse de 8,2M€.

Pour des raisons d'équilibres des comptes, ce montant prévisionnel, qui participe, à l'instar des dotations aux amortissements, de l'autofinancement de la régie, est enregistré dans la maquette budgétaire au niveau des dépenses d'exploitation, au chapitre 023 - virement à la section d'investissement. Le total des dépenses d'exploitation qu'il est donc proposé d'adopter dans le cadre du présent budget supplémentaire est ainsi identique aux recettes, soit **307,1M€**.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

### **LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

La révision des crédits en dépenses d'investissements nécessite de modifier le montant des quatre autorisations de programme suivantes liées au plan pluriannuel d'investissement 2015-2020 :

- 102A Installations hydrauliques, pour un montant global de 7 399 025,00 €, intégrant une augmentation de 50.000€ ;
- 102 B Filière Marne, pour un montant global de 18 951 027,00 €, intégrant une augmentation de 700.000€ ;
- 103 B Réseau de distribution, pour un montant global de 86 796 326,81 €, intégrant une augmentation de 1.700.000€ ;
- 111 B Eau non potable - Réseau, pour un montant global de 32 042 344,45 €, intégrant une augmentation de 700.000€.

### **LES CREDITS DE PAIEMENT DE L'ANNEE 2021**

Le présent budget supplémentaire permet de prendre en compte des reports de crédits correspondant à des travaux réalisés en 2020 mais non payés sur cet exercice ainsi que l'ajustement des crédits de paiement 2021 en fonction de l'avancement des projets.

Les dépenses d'investissement connaissent une légère diminution, passant de 125,9M€ à 125,8M€, soit - 0,1M€. Les évolutions sont détaillées ci-après.

#### **II.2.1 Travaux et investissements**

Le budget supplémentaire prévoit des crédits de paiement à hauteur de 103,7M€, soit +0,1M€ par rapport au BP. Les modifications portent sur des projets inscrits à la fois dans le PPAI 2015-2020 en cours d'achèvement et sur le nouveau PPAI 2021-2026.

#### **Au titre du PPAI 2015-2020 : +4,6M€ avec notamment les opérations suivantes :**

- Chapitre 102 : - 3,7 M€ sur l'opération de modernisation de l'usine d'Orly en raison d'un décalage du planning initial et + 0,7M€ pour des travaux supplémentaires liés à la mise en service du décanteur de Joinville ;
- Chapitre 103 : + 3,7M€ dont 1,8M€ concernant le projet de déploiement des nouveaux compteurs et l'évolution des structures de télérelève (crédits de paiement 2021 plus élevés que prévus, le projet étant en avance sur la planning initial). L'autre partie de l'augmentation des crédits

- concerne l'achèvement des déplacements et renouvellement des conduites de distribution liées au chantier du tramway T3 Ouest et la partie eau potable de la liaison Villette-Passy ;
- Chapitre 106 : + 0,8M€ suite au décalage sur l'exercice 2021 d'une partie de l'opération de remplacement des modules de filtration par membranes de l'usine de Saint-Cloud ;
  - Chapitre 107 : + 1,3 M€ essentiellement destiné à absorber les restes à réaliser 2020 (1,6M€), dont 0,7M€ d'évolution des systèmes d'information ;
  - Chapitre 110 : + 0,7 M€ correspondant à l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2020 des opérations de renouvellement et d'optimisation énergétique des groupes de pompage de l'usine d'Orly ;
  - Chapitre 111 : + 1 M€ en raison de l'intégration des reports de l'année 2020 de l'opération de liaison Villette-Passy et de son actualisation (partie ENP).

**Au titre du PPAI 2021-2026 : - 4,5 M€** dus à des décalages de chantiers liés aux compléments d'études d'opérations nouvelles pour notamment les opérations suivantes qui induisent un décalage de 3,2M€ de crédits sur l'exercice 2022 :

- Travaux de rénovation et de réhabilitation de la galerie Bercy-Villette, et des conduites d'eau potable et d'eau non potable « Austerlitz- Gobelins » et Boulevard Saint-Marcel ;
- Réhabilitation des façades de l'immeuble du 25 rue Haxo (Paris 20).

In fine, les crédits de paiements de l'exercice 2021 s'établissent à :

Chapitre budgétaire	BP 2021	Variation BS 2021	Total
CHAP 101 - captages et aqueducs	50 000,00 €	-14 110,07 €	35 889,93 €
CHAP 102 - protection et amélioration de la qualité de l'eau	18 621 402,00 €	-3 030 798,81 €	15 590 603,19 €
CHAP 103 - réseau de distribution, réservoirs, comptage abonnés	13 600 936,00 €	3 718 592,01 €	17 319 528,01 €
CHAP 104 - sûreté, sécurité	0,00 €	122 015,14 €	122 015,14 €
CHAP 106 - rénovation et modernisation des usines de traitement	1 445 000,00 €	819 226,54 €	2 264 226,54 €
CHAP 107 - bâtiments et équipements généraux	548 425,00 €	1 320 122,94 €	1 868 547,94 €
CHAP 110 - développement soutenable	1 110 000,00 €	644 792,04 €	1 754 792,04 €
CHAP 111 - eau non potable	5 750 000,00 €	1 062 367,03 €	6 812 367,03 €
CHAP-23 Immobilisations en cours	62 475 650,00 €	-4 536 394,00 €	57 939 256,00 €
<b>Total général</b>	<b>103 601 413,00 €</b>	<b>105 812,82 €</b>	<b>103 707 225,82 €</b>

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Les recettes d'investissement sont portées de 125,9M€ à 129,8M€, soit -0,1M€. Cette évolution s'explique par :

- L'intégration du résultat comptable excédentaire de l'année 2020, + 12,9 M€, dans le budget 2020. Par délibération 2021-029 du 7 mai 2021, le conseil d'administration a en effet affecté le résultat de l'exercice 2020, d'un montant cumulé 12,9M€ au compte 1068 « autres réserves ». Cette affectation, vient s'ajouter au report de l'excédent 2020 de la section d'investissement de 14,6 M€ ;
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 40M€ (contre 51,5 M€ inscrit au BP) ;
- Une baisse de l'autofinancement à hauteur de 8,2M€ consécutive à la baisse du résultat prévisionnel 2021 ;
- Une révision des estimations de recettes liées aux subventions et avances (AESN) de 3,9M€.

**Ces inscriptions en dépenses et en recettes permettent d'envisager un excédent global d'investissement 3,9M€.**

**Le Conseil d'administration,**  
**Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,**  
**Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,**  
**Vu le budget primitif adopté en séance du 18 décembre 2020,**  
**Vu le compte administratif 2020 adopté et l'affectation des résultats 2020 votés en séance du 05 mai 2021**

Sur l'exposé du Président, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré :            à l'unanimité     à la majorité

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le budget « EAU » de la régie Eau de Paris au titre de l'exercice 2021 est arrêté comme suit après adoption du budget supplémentaire :

**307 071 402,80 €** en section d'exploitation (dépenses et recettes).  
Les dépenses et recettes sont réparties conformément aux états annexés.

**Article 2 :**

Le budget « EAU » de la régie Eau de Paris au titre de l'exercice 2021 est arrêté comme suit après adoption du budget supplémentaire n section d'investissement :

**125 861 759,82 €** en section d'investissement (dépenses).

**129 804 416,49 €** en section d'investissement (recettes)

Les dépenses et recettes sont réparties conformément aux états annexés.

**Article 3 :**

Les montant des autorisations de programme suivantes du budget « EAU » sont portées à

- 102A Installations hydrauliques :    **7 399 025,00 €,**
- 102 B Filière Marne :                    **18 951 027,00 €,**
- 103 B Réseau de distribution :        **86 796 326,81 €,**
- 111 B Eau non potable – Réseau : **32 042 344,45 €,**

**Article 4 :**

Les annexes relatives au budget « EAU » 2021 de la régie après adoption du budget supplémentaire sont approuvées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Monsieur le Président du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris,  
Dan Lert

Délibération du Conseil d'administration du :    **25 juin 2021**

Affiché au siège de la régie le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le :

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.